

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 12 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté**

NOR : SSAZ1730979A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 7 novembre 2017,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté :

1° Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15, en qualité de membre des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie : M. Jacques REBATEL, titulaire, désigné par la Confédération des petites et moyennes entreprises, en remplacement de M. Louis DEROIN.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 décembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale adjointe,*  
A. LAURENT